



CONTRE LA VOLONTÉ de l'écrasante majorité du peuple, le vote de la majorité de droite au Sénat n'y change rien : la bataille pour le retrait du projet de loi Macron de retraite à 64 ans se poursuit et est largement soutenue par la population.

Le pouvoir macroniste est engagé dans une fuite en avant, comme l'illustre l'amendement Ferracci voté à l'Assemblée avec la bénédiction du gouvernement, qui prévoit la remise d'un rapport consacré à « la possibilité, les conditions et le calendrier de mise en oeuvre d'un système universel de retraite faisant converger les différents régimes ». En clair, le gouvernement prépare le retour de la retraite par points, la disparition de l'ensemble des régimes spéciaux et la liquidation du Code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL, du FSPOIE et de l'IRCANTEC !

Cette fuite en avant s'opère aussi et de manière complémentaire sur le front salarial : non seulement Macron veut nous faire travailler deux ans de plus mais ce serait pour les agents de la Fonction publique sans augmentation de salaire !

Tout est fait pour financer les cadeaux actuels et à venir aux plus riches !

C'est une lutte d'ampleur historique qui est engagée et qui se poursuit. Grévistes et manifestants se comptent par millions sur l'ensemble du territoire.

En prenant appui sur les mouvements reconductibles engagés dans plusieurs secteurs, y compris dans la Fonction publique, engageons partout la phase décisive qui s'ouvre :

- En soutenant et développant partout les actions impactant et bloquant les secteurs stratégiques de l'économie**
- En nous mettant massivement en grève mercredi 15 mars, jour de la commission mixte paritaire, et en participant aux actions, rassemblements et manifestations**
- En reconduisant la grève à partir du 16 mars**

Pour gagner le retrait, continuons la lutte

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

Lors des mobilisations lancées par les organisations syndicales et de la jeunesse en 2006, nous avons gagné ! Même votée ou adoptée au 49-3, une loi peut ne pas s'appliquer comme l'a démontré l'exemple de la non-promulgation du Contrat première embauche.

Partout dans nos services, administrations et établissements, organisons-nous pour en finir avec la retraite à 64 ans !

fichiers:



[Télécharger 2023_03_14_cgt_fp_retraite.pdf](#) (47.78 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Lutttes 2023](#)

[Retraites](#)

[Tracts 2023](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
